

REPUBLIQUE DUCAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé le

09 NOV 2012

LETTRE-CIRCULAIRE N° 2402 /LC/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SAG
relative à la mise à prix de l'essence Bubinga au cours des ventes aux enchères
publiques

Le Ministre des Forêts et de la Faune

A

Chef de Brigade Nationale de Contrôle

Tous les Délégués Régionaux des Forêts et de la Faune

Il m'a été donné de constater qu'au cours des différentes ventes aux enchères publiques relatives à l'essence forestière Bubinga, les mises à prix pratiquées par vos services se situent entre **11 200 FCFA/m³** et **225 000 FCFA/m³**, alors que l'on assiste à une flambée des prix de la ressource sur le marché tant national qu'international.

Cette situation est de nature à favoriser l'exploitation forestière illégale de cette ressource forestière qui occasionne des pertes économiques importantes pour le Cameroun.

Afin de contribuer à minimiser la coupe illicite de cette essence sur le territoire national et de permettre à l'Etat d'engranger des moyens financiers substantiels sur la vente de ce produit, je me dois de vous informer que dorénavant les mises à prix du Bubinga sous forme de grumes et de débités sont de **700 000 FCFA/m³**.

J'attache du prix au respect strict des présentes prescriptions./-

Ampliations :

Tous Syndicats Secteur Forestier



Ngole Philip Ngwese